Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_9-DE

-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Fabrice ALBERT (suppl. Alain SEVERAC), Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Yves LE POEC, Thierry VIEULES, Alain SEVERAC,

Ont donné procuration : Vanessa RABAUD à Arnaud SIRGUE-BEC, Marie Line BRUNET à Bruno BOUSQUET, Yves LE POEC à Joël MARQUES,

Monsieur Bernard LAFON a été désigné secrétaire de séance.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.
-Date de la convocation : 15/02/2024 - date d'affichage : 15/02/2024.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Délibération n° 2024/09
Objet: Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2024-2027.

Le Président rappelle que dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2024-2027, un vaste travail de diagnostic a été mené d'octobre 2023 à février 2024, en partenariat avec le cabinet Artisans Conseils. De nombreux partenaires ont été associés à la réflexion pour aboutir à l'écriture du projet social de la Communauté de Communes pour cette nouvelle période.

L'investissement de l'ensemble des acteurs élus, techniques et institutionnels a abouti à la rédaction d'un plan d'actions détaillé, validé lors du dernier comité de pilotage de la CTG en date du 23 février 2024.

Ces éléments ont permis d'établir le nouveau document contractuel, co-signé par la CCMAV, la CAF et la MSA pour la période annoncée 2024-2027.

Le Conseil communautaire,

- Vu le document final reprenant les objectifs et le plan d'actions de la CTG 2024-2027, présenté et validé lors du comité de pilotage du 23 février 2024,
- Vu le projet de convention dûment présenté,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Abstention : 1 (André BERTRAND),
Votes Pour : 28

DECIDE d'entériner le plan d'actions établi pour la période 2024-2027,

ADOPTE le projet de Convention Territoriale Globale présenté,

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_9-DE

AUTORISE, Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document relatif à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :	Le Secrétaire de séance Bernard LAFON	Le Président Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefranchois.fr le 1er mars 2024.